

DÉPARTEMENT

Saône et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE DEMIGNY 71150

Date : 10 avril 2025

Numéro : 22/2025

Séance du 10 avril 2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Absents excusés : 5

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Florence BOURNAT-GALVAING, Claudie JOBARD, Mme Manon JOLIVET, Mrs Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Guy CONON, Christophe JACQUEMARD.

Absents excusés : Ms. José DE SOUSA, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRÉ, Mickaël PAVAT, Mme Pascale PERIER.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL.

DATE DE LA CONVOCATION

31/03/2025

DATE D’AFFICHAGE

14/04/2025

Pouvoirs : José DE SOUSA a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY

Patrick CHARLES a donné pouvoir à Guy CONON

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 071-217101708-20250410-22_2025-DE



Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Environnement- Energies renouvelables- Centrale photovoltaïque

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que la société **URBASOLAR** a pour projet de réaliser une centrale photovoltaïque au sol, destinée à produire de l'énergie électrique, au lieu-dit **Le Chamesson**, sur un terrain, propriété privée, cadastré **ZS n°4**, d'une surface totale de **74 568 m²**.

La surface concernée par le projet est de **29 287 m²**.

Seront installés **238 tables**, portant chacune **18 modules photovoltaïques**.

L'implantation d'une centrale de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune revêt un caractère d'intérêt local.

L'enquête publique pour le permis de construire pour construction d'une centrale photovoltaïque et de ses locaux techniques s'est déroulée du 07 mars au 08 avril 2025, en mairie.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment ses articles 82 à 102

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L.2121-29,

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 071-217101708-20250410-22_2025-DE



Considérant que l'implantation d'une centrale de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune revêt un caractère d'intérêt local,

Considérant les délibérations n°2024/03 du 29 janvier 2024 et n°2025/01 du 03 février 2025 relatives à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ZAEnR, prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et à la validation de la cartographie des ZAEnR sur le territoire de la commune,

Considérant que la parcelle cadastrée section **ZS n°4** constituant une friche dont l'usage du sol est durablement artificialisé a été identifiée comme ZAEnR,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable** au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol par la **société URBASOLAR**

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à mener, dans la limite de ses attributions, toute action destinée à faciliter la réalisation du projet

POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,
La Maire, Marie-Claire DILLY.

